

Remis le:.....

## BULLETIN D'INSCRIPTION SAISON 2018 / 2019

(Merci de remplir en lettres capitales lisiblement)

Renouvellement     Nouveau Membre     Nouveau membre déjà licencié à la FFAAA

Nom ..... Prénom .....

Date de naissance ..... Lieu .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville : .....

Téléphone: .....

Profession: ..... Portable: .....

**Portable en cas d'accident:** .....

**Important: même pour les enfants** Adresse Parents (lisible) → **E-mail** : .....

Sexe : ..... N° de licence : ..... Grade : ..... (Pour les licenciés seulement)

### COTISATION : Pour la saison 2018 / 2019 (20<sup>ème</sup> saison)

\*ATTENTION Nous libérons la responsabilité des enseignants en dehors de ces horaires.

Adhérent non pratiquant						<b>30 Euros</b>	<input type="radio"/>	
Enfant de 4 à 6 ans	<b>Shouni</b>	(Petit enfant)	Mercredi -	18h - 18h45*	<b>Prof. Aiki'Panda</b>	<b>110 Euros</b>	<input type="radio"/>	
Enfant de 7 à 8 ans	<b>Hiyoko</b>	(Poussin)	Lundi -	18h - 19h00*	<b>Prof. Lucas</b>	<b>110 Euros</b>	<input type="radio"/>	
Enfant de 9 à 11 ans	<b>Suekko</b>	(Benj.débutants)	Lundi -	19h - 20h00*	<b>Prof. Arnaud</b>	<b>110 Euros</b>	<input type="radio"/>	
Jeune de 12 ans et plus	<b>Junia</b>	(Junior)	Mercredi -	19h - 20h00*	<b>Prof. Christian</b>	<b>125 Euros</b>	<input type="radio"/>	
			Lundi -	20h00 - 21h30	Prof. <b>PIERRE ET ARNAUD</b>			
Adulte	<b>Seijin</b>	(Adulte)	Mercredi-	20h00 - 21h30	Prof. <b>CHRISTIAN</b>	<b>150 Euros</b>	<input type="radio"/>	
Ceinture noire 1er Dan ou plus, <b>Souhaitant aider à l'enseignement/</b> Signalé à l'inscription.							<b>135 Euros</b>	<input type="radio"/>
Adulte	licenciés	autres	club	<b>"itinérants"</b>		<b>60 Euros</b>	<input type="radio"/>	

Nom des personnes parrainées:.....FRATRIE -10% et **Parrainage:** moins -10 €

( Sont compris dans la cotisation : la licence - l'adhésion au club - l'assurance - les cours - l'affiliation à la FFAAA - N° 05.67061.2)

**Obligatoire pour les nouvelles inscriptions : 1 photo d'identité récente ( surtout pour les enfants )**

**TOTAL**..... Euros    Mode de paiement     chèque     espèces

**Lundi et Mercredi cours à Westhoffen // Enfants 18 max. par cours /Schounis 12**

### IMPORTANT :

Pour rendre possible la pratique de l'aïkido, le certificat médical est **obligatoire** et doit **impérativement** être fourni. La licence assurance couvre votre responsabilité civile ainsi que les accidents pouvant survenir lors de la pratique de notre discipline. Toutefois, obligation nous est faite de vous rendre attentifs et de vous informer que vous pouvez souscrire individuellement à une assurance complémentaire ( auprès de votre assureur) sur la possibilité de toucher des indemnités journalières en cas d'arrêt de travail.

**DECLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES OPTIONS ASSURANCE EN ANNEXE**

**DROIT A L'IMAGE - Je n'autorise pas la diffusion des photos (Prises lors de manifestations)**

**J'autorise la diffusion des photos (Prises lors de manifestations/Cours...)**

Je suis allergique **OUI**  **NON**  Préciser: .....

Le présent bulletin est à rendre pour toute inscription avec: **Reçu**

1. Un **certificat médical daté et signé (\*)** de -3 ans
2. 1 photo **récente** pour les nouvelles inscriptions
3. Le règlement de la cotisation

\* Le club ne peut vous autoriser l'accès au tapis en cas d'absence de certificat médical.

**La remise du dossier complet doit se faire au plus tard à l'issue du deuxième cours suivi.**

Seules les personnes s'étant acquittées de leur cotisation pourront pratiquer l'aïkido.

Fait à.....Le.....



réinvestions / notre métier. La FFAAA attire l'attention du licencié sur les risques d'accidents corporels que peut occasionner la pratique de son sport.  
La FFAAA conseille au licencié la souscription des garanties complémentaires ci-dessous proposées par Axa.  
Les garanties ci-dessous s'entendent par sinistre et par assuré et l'engagement de l'assureur ne peut excéder la somme de 1.525.000 € pour l'ensemble des dommages consécutifs à un même événement quel que soit le nombre des victimes.

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	FRANCHISE
<b>Décès</b>	Garantie de base : <b>7 500 €</b> Option 1 : <b>30 000 €</b> Option 2 : <b>45 000 €</b>	Néant
<b>Invalidité Permanente inférieure à 60%</b>	Garantie de base : <b>20 000 €</b> Option 1 : <b>30 000 €</b> Option 2 : <b>50 000 €</b>	Néant
<b>Invalidité Permanente supérieure ou égale à 60%</b>	Garantie de base : <b>30 000 €</b> Option 1 : <b>50 000 €</b> Option 2 : <b>70 000 €</b>	Néant
<b>Incapacité Temporaire ou Indemnités Journalières (IJ)</b> Pendant 365 jours maximum	Option 1 : <b>25 € / jour</b> Option 2 : <b>45 € / jour</b>	4 jours
<b>Traitement médical</b> (dont forfait hospitalier) Sous déduction du régime de base et de la complémentaire éventuelle	<b>20.000 €</b>	Néant
<b>Frais et soins de prothèses :</b> Dentaires et orthodontiques Auditifs, Orthopédiques	<b>600 €</b>	Néant
<b>Frais d'optique</b> (monture et verres ou lentilles)	<b>600 €</b>	Néant
<b>Frais de transport</b>	<b>450 €</b>	Néant
<b>Frais de rapatriement</b>	<b>2.000 €</b>	Néant
<b>Aide pédagogique à domicile</b> Par jour scolarisé d'absence à partir du 31 <sup>e</sup> jour continu d'absence.	<b>50 €</b> Avec maximum de <b>2000 €</b>	30 jours

AGENCE NERESTAN - 6 Cours Goudouli 31130 Quint-Fonsegrives - 05 61 200 500 - Jean-Philippe NERESTAN N°Orias 07013491 Laurent NERESTAN N°Orias 07008987

L'attention des adhérents est attirée sur le fait que les garanties, offertes par le contrat d'assurance de groupe souscrit par la FFAAA en cas d'accident corporel, revêtent un caractère forfaitaire et limité, même dans l'option la plus étendue, et non un caractère indemnitaire ; les adhérents qui souhaitent bénéficier d'une garantie intégrale de leurs dommages sont invités à souscrire une assurance personnelle couvrant les accidents survenant au cours de la pratique sportive.

#### DONNÉES PERSONNELLES

##### Avertissement

*Ce modèle sera ultérieurement complété par l'information concernant les directives relatives au sort des données à caractère personnel après la mort (article 32-I-6° de la loi du 6 janvier 1978 modifiée).*

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la **Fédération Française d'Aïkido, Aïkibudo et Affinitaires (FFAAA) pour la gestion de nos licenciés, la communication envers nos licenciés.**

Aucune information ne sera divulguée à des entreprises ou organismes extérieurs, à des fins commerciales. L'ensemble des images, films ou vidéos captés dans le cadre de la pratique en club, stage ou tout autre événement organisé par la FFAAA seront la propriété de cette dernière. Ces éléments ne seront utilisés que pour la communication interne ou la promotion de la discipline à l'exclusion de toute utilisation commerciale.

Ces informations sont conservées pendant **50 ans** et sont destinées au **service communication et au service formation.**

Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire ici : <https://conso.bloctel.fr/>

#### AUTORISATION DE DIFFUSION D'IMAGE

En prenant sa licence, le signataire autorise la FFAAA à utiliser son image ou l'image de la personne qu'il représente (photos ou vidéos prises lors de stages ou d'événements) pour la création et l'édition de tout document de communication interne à la FFAAA et visant au développement de la discipline (plaquette promotionnelle, affiches, etc.), sauf demande expresse adressée par courrier à la Fédération : FFAAA, 11 rue Jules Vallès, 75011 Paris.